



Rouler sans assurance et contrôle de police

Par Visiteur

Bonjour,

Je me suis fait contrôler par la police d'Antony en milieu d'année 2009 et j'aurais aimé savoir ce que je risque ? La police m'a dit que je serais convoqué au tribunal de Nanterre ou que je devrais payer une amende directement ? Mais je vous demande à vous le vrai risque que je vais avoir si je risque la prison ou non la police m'a dit que non ? une amende ?

Merci de me répondre

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Quelle est l'infraction exacte ?

Cordialement

Par Visiteur

Contrôle de police alors que je rentrais chez moi la voiture de police ait passer à côté en sens opposé à continuer est a fait demi tour un peu plus loin la voiture de police est donc venue à mon niveau alors que je me suis arrêté à un feu rouge, la police lors du contrôle les 3 policiers (2 garçons et 1 fille) m'ont demandé la carte grise et les papiers de l'assurance que je n'avais pas ils m'ont donc saisi le scooter un policier ait rentrer avec en roulant sur le scooter et puis bilan de la situation au poste de police j'ai récupéré mon scooter le lendemain après midi avec les papiers de l'assurance et avec une plaque d'immatriculation un policier m'a dit que je devrais recevoir une convocation au tribunal de Nanterre ou une amende à payer directement chez moi.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Permettez-moi une précision.

Si je comprends bien vous avez été arrêté pour conduite sans assurance et sans plaque d'immatriculation ?

Quel est le cylindre de votre véhicule ?

Cordialement

Par Visiteur

Un scooter marque chinoise 50 cc

Par Visiteur

Monsieur,

Je ne comprends pas. Vous me dites j'ai récupérer mon scooter le lendemain après midi avec les papier de l'assurance et avec une plaque d'immatriculation
Est ce que la police vous a arrêté pour défaut d'assurance et défaut de plaque d'immatriculation?
Quel age avez vous?

Cordialement

Par Visiteur

Oui je n'avais ni assurance ni plaque d'immatriculation il fallait que je fasse les papier pour récupérer mon scooter j'ai 28 ans

Par Visiteur

Monsieur,

Dans ce cas effectivement vous n'encourez que des peines d'amendes.
4° classe pour le défaut de plaque d'immatriculation: 750 euros au plus
et pour le défaut d'assurance: 3750 euros.
Il faut savoir que les peines étant de même nature, la juridiction procédera à une confusion et seule sera pris en référence le montant le plus élevé.

Cordialement

Par Visiteur

Une peine de 4500 euros d'amende que je devrais payer sans aucune peine de prison c'est bien sa ?

Par Visiteur

Monsieur,

Le montant est le montant maximum. Ce n'est pas nécessairement celui qui sera prononcé par la juridiction.
Oui aucune peine d'emprisonnement n'est prévue.

Cordialement

Par Visiteur

Sur et certain pour la prison merci en tout cas de m'avoir éclairer

Par Visiteur

Monsieur,

La loi ne prévoit pas de peine d'emprisonnement.

Cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

merci de m'avoir éclairé sur mes questions tant que je ne vais pas en prison c'est le principal

merci
CDT

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
En espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien cordialement

ps: je suis une femme